



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

concurrence

Question écrite n° 86694

Texte de la question

Avant même la publication de leurs résultats, les banques françaises se retrouvent sur la sellette. Elles sont accusées d'avoir dégagé des bénéfices excessifs et faciles grâce à des tarifs prohibitifs dans la banque de détail et pour le seul bonheur des actionnaires... Les profits records que s'apprêtent à annoncer, à compter du 15 février 2006, BNP Paribas (près de 6 milliards d'euros, selon les estimations des analystes), la Société générale (4,3 milliards) ou le Crédit agricole (3,8 milliards) agacent. À elles seules, les « trois grandes » ont dégagé des bénéfices supérieurs au produit intérieur brut (PIB) de la Côte d'Ivoire. L'organisation de consommateurs UFC-Que choisir, à l'origine du débat sur la taxation des bénéfices des groupes pétroliers, donne le ton en précisant qu'elle n'est pas contre les profits, mais leur démesure montre toutefois des dysfonctionnements. La concurrence ne joue pas sur les tarifs des services ou le crédit renouvelable (les banques alignant leurs prix les unes sur les autres), et il reste coûteux de changer d'établissement (350 euros en moyenne, selon nos estimations). Toujours selon cette organisation, les gains ne sont pas équitablement redistribués entre clients, salariés et actionnaires. Elle suggère de ce fait de créer une mission parlementaire pour vérifier l'intensité de la concurrence, notamment dans ces zones rurales où, souligne-t-elle, « le Crédit agricole, par exemple, détient parfois plus de 40 % de part de marché ». Compte tenu de ces légitimes revendications, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer sa position et ses intentions au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86694

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2007